



Commission scolaire
DES PHARES

ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNE - LAVOIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES-LAVOIE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 00 À L'ÉCOLE LAVOIE

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'Instruction publique (L.I.P.), il y aura assemblée générale des parents de l'école de l'Écho-des-Montagnes/Lavoie, le **jeudi 19 septembre 2019 à 19 h**, à l'école Lavoie.

L'assemblée générale aura pour objectif de combler les postes vacants au sein du conseil d'établissement de l'école ainsi qu'au comité de parents de la CSDP.

Nous vous invitons à venir nombreux et nombreuses à cette assemblée pour vous assurer d'une bonne représentation des parents. Veuillez noter que les enfants sont très valorisés par la présence et l'engagement de leurs parents à l'école. C'est aussi une occasion de leur démontrer à quel point ils sont importants pour nous.

Il est à noter qu'à la suite de cette rencontre le conseil d'établissement tiendra sa première rencontre à compter de 20h15.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre grande considération.

Pascal D'Astous, président
Conseil d'établissement

Patrick Leclerc, directeur
École l'Écho-des-Montagnes - Lavoie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.
2. Présences.
3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du mardi 19 septembre 2018
6. Présentation du bilan annuel de l'école et de son conseil d'établissement
7. Présentation des rôles, fonctions et responsabilités
 - 7.1 Conseil d'établissement (CÉ)
 - 7.2 Organisme de Participation Parentale (OPP)
 - 7.3 Comité de parents
8. Remerciements aux membres du conseil d'établissement qui complètent leur mandat.
9. Élections
 - 9.1 Ouverture de la période des élections
 - 9.2 Élection d'un ou d'une présidente d'élections
 - 9.3 Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement
 - 9.3.1 Nomination des représentants des parents (**3 postes vacants**)
 - Secteur primaire de l'école Lavoie (1 an)
 - Secteur primaire de l'école de l'Écho-des-Montagnes (2 ans)
 - Secteur de l'école de l'Écho-des-Montagnes ou de l'école Lavoie (2 ans)
 - 9.3.2 Nomination des parents substitués pour siéger au sein du CE (nouveau en lien avec la loi 105)
 - 9.3.3 Nomination des membres de la communauté (mandat d'un an)
 - Secteur – de St-Fabien
 - Secteur – de St-Eugène
 - 9.4 Élection d'un (e) représentant(e) au Comité de parents de la CSDP.
 - 9.5 Élection d'un(e) représentant(e) substitut au Comité de parents de la CSDP

- 9.6 Fermeture de la période des élections
- 10. Organismes de participation des parents.
 - 10.1 Nomination des présidences de l'O.P.P. (mandat d'un an)
 - 10.1.1 Secteur - St-Fabien
 - 10.1.2 Secteur - St-Eugène
- 11. Service de garde Les amis de Fabien
- 12. Divers
 - 11.1 Maladies à déclaration obligatoire (doc. à remettre)
 - 11.2
- 13. Période de question et évaluation de la rencontre
- 14. Levée de l'assemblée